

## **Résumé de la réunion publique « Création d'un centre de santé sur nos communes », tenue à Vélizy le mercredi 11 octobre 2017 avec la participation d'Eric May, médecin et directeur du centre de santé de Malakoff.**

### **Introduction**

Les habitants de nos communes (Vélizy, Viroflay, Chaville, ...) ont de plus en plus de mal à trouver un médecin généraliste à proximité. Ces difficultés ne font que s'aggraver avec les départs en retraite prévus ; les successions n'étant pas assurées.

Une enquête sur l' « accès aux soins », menée fin 2016 sur Vélizy et Viroflay par les organisateurs de cette réunion, a révélé que 90 % des réponses étaient favorables à l'installation d'un centre de santé à l'échelle locale. L'intégralité des résultats a été présentée aux Maires de Vélizy et Viroflay en février 2017.

Un centre de santé peut être une solution à l'échelle locale pour rendre le métier attractif et répondre aux besoins de la population.

### **1. Les témoignages et les questions de l'assistance.**

La même enquête sur l' « accès aux soins » ayant été menée sur Chaville, des Chavillois indiquent que des résultats similaires ont été obtenus et remis à leur Maire. Celui-ci a annoncé qu'il avait déjà réservé un local de 300 m<sup>2</sup> sur la ville pour y installer 7 médecins, lesquels y seraient locataires pour un loyer modéré. Toutefois, ce projet ne correspond pas à un centre de santé.

Un Viroflaysien s'inquiète de la difficulté de trouver des généralistes pour un centre de santé ; son généraliste lui ayant affirmé que cela coûterait trois fois plus cher qu'un médecin libéral traditionnel.

Face au manque de médecins généralistes en raison du numerus clausus, un Vélizien craint qu'il soit difficile d'attirer les jeunes médecins en secteur 1 où la consultation est à 25 euros.

Une personne témoigne qu'à Châtenay-Malabry, le Maire a fermé le centre de santé existant ; les patients sont à présent obligés d'aller à l'hôpital où ils doivent soit attendre des mois pour un rendez-vous, soit accepter de payer des dépassements d'honoraires pour en obtenir un dans un délai raisonnable.

### **2. Le centre de santé : un service public**

Les médecins et soignants (infirmières et personnel paramédical) y délivrent des « soins primaires », "de premier recours", généralistes, dentaires et infirmiers.

Ils sont salariés avec des contrats de travail disposant de droits garantis (maternité, paternité, formation, ...).

Le Tiers-payant est systématiquement pratiqué, ainsi que les tarifs conventionnés de secteur 1, sans dépassements d'honoraires.

Des missions de prévention, d'information et d'enseignement sont également assurées.

L'organisme de gestion est une structure à but non lucratif : une collectivité territoriale, une intercommunalité, une association 1901, une mutuelle, ...

Chaque patient a son médecin traitant sur place.

Des médecins font des visites à domicile en partenariat avec les services infirmiers.

Ces caractéristiques différencient les "centres de santé" (publics) des structures libérales de type "maisons de santé » ou d'autres se disant "centres de santé" (non publics). Les salaires mensuels nets des médecins sont de 4000 à 4500 € dans un centre de santé municipal, quand le revenu moyen mensuel net des généralistes libéraux s'établit entre 5500 et 7000 €.

### **3 – Le centre de santé : une solution pour une médecine qui évolue**

Le système d'offre de soins libéral ambulatoire ne fonctionne plus : les horaires lourds et les contraintes du "généraliste de base" découragent les jeunes diplômés.

Côté patients, la population vieillit et présente des pathologies multiples et complexes (situation aggravée pour certains patients "sans complémentaire" qui supportent donc le coût du ticket modérateur). Cela nécessite une modification profonde des pratiques médicales. En particulier, il est nécessaire de coordonner le parcours de soins des patients et de travailler en équipe, compte tenu qu'il faut davantage de médecins pour faire face aux maladies chroniques.

Un centre de santé réunit les compétences humaines nécessaires. Les dossiers sont partagés. Le travail collectif renforce l'attrait du métier et la qualité des soins est augmentée.

Face à la crise sociale, le centre de santé a l'obligation de soigner tout le monde. Il n'y a pas de relation d'argent avec le patient.

Le centre de santé bénéficie de savoirs neufs à travers les internes qu'il accueille. Inversement, les praticiens du centre peuvent enseigner à l'Université. Par ailleurs, on peut noter que 70 % des étudiants actuels en médecine sont des femmes.

Hors médecine, le secrétariat libère les soignants des tâches administratives. Ces personnels sont des agents territoriaux.

Un centre de santé peut fonctionner en réseau local de soins avec d'autres établissements médicaux, des PMI, voire à l'échelle régionale, grâce aux partages à distance de dossiers numérisés. Cette organisation, offerte par le centre de santé, répond aux besoins de la population et rend le métier médical plus attractif. Le recrutement se fait bien : "pas besoin de chasseurs de têtes".

#### **L'exemple du centre de santé de Malakoff**

Existant depuis 1939, ce centre de santé fait la preuve de son efficacité avec 18000 patients inscrits et une fréquentation de 72000 visites par an. Géré par la municipalité, il se compose de deux structures et comporte également des services de prévention, de vaccination, ...

### **4 - Des objections qui sont levées**

Bien qu'innovants, les centres de santé sont encore méconnus du grand public et des élus, cela ralentit leur essor. Par contre, de plus en plus de Maires de tous bords, confrontés aux déserts médicaux, en viennent à cette solution, soit directement, soit après avoir fait le choix d'une maison de santé qui s'est révélé inefficace.

Une objection courante est "la bureaucratie", sous-entendant : peu de travail et basse qualité des soins. C'est l'image dévalorisée du dispensaire d'autrefois : mais que vaut-elle? car cette objection tombe à la lecture de ce qui précède.

Les objections principales portent sur les coûts. Un médecin de centre de santé travaille de 35 à 40 h par semaine, tandis qu'un généraliste libéral effectue 50 à 52 h mais déclare 34 h de travail médical, la différence est consacrée à des gestions diverses : son cabinet et ses patients. Au final, le temps de travail strictement médical effectué diffère peu dans l'un et l'autre cas.

D'autre part, un médecin en centre de santé reçoit 25 à 30 patients par jour, contre 50 chez les généralistes libéraux (en moyenne). Les soins sont donc plus humains et de qualité meilleure en centre de santé.

Enfin, le coût de l'investissement pour un centre de santé découragerait certains élus. Or, il n'est pas supérieur au coût d'investissement d'un centre privé. L'important est que le projet soit bien dimensionné. L'expérience montre qu'un centre de santé peut s'équilibrer financièrement dès la troisième année.

## **5 - Les étapes pour la création d'un centre de santé**

Il est important de bien identifier les besoins locaux et d'envisager un investissement de départ pas trop ambitieux.

Une équipe gestionnaire compétente doit être installée. La comptabilité analytique obligatoire est un instrument de pilotage nécessaire. Le gestionnaire doit savoir négocier au mieux les conventions et les accords avec les parties prenantes, aussi bien que le ferait une entreprise privée. Le syndicat libéral, l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé), connaît bien l'importance de cet aspect de son activité.

À ce propos, les Mutuelles ne sont pas les meilleurs partenaires. Certains de leurs centres poussent à la consommation médicale et, pire, sont favorables à une gestion des centres de santé par des organismes à but lucratif (prévue par les ordonnances Macron et qui ont soulevé un front d'opposition de tous les autres gestionnaires). Les élus se laissent souvent aller à une démarche libérale, conseillée par l'URPS.

Les solutions pour ouvrir un centre de santé sont à envisager au niveau local, donc diverses. On a vu un maire, très engagé, mobiliser à cette fin les patients qui ne trouvaient pas de médecin traitant à déclarer, comme le règlement les y oblige. Le centre de santé mobilise des maires de tout bord politique "finalement" convaincus que cette solution (qu'ils ne connaissaient pas auparavant) est la meilleure.

## **Conclusions de la réunion**

- décision de proposer aux habitants une **pétition** pour soutenir la demande de création d'un centre de santé sur chacune des communes (Vélizy, Viroflay)
- proposition de regroupement dans un « **Collectif Santé** » de toute personne désireuse de faire avancer ce projet et de participer aux actions nécessaires
- décision de créer un **blog du Collectif Santé** où seront mis à disposition de tous les intéressés les documents et les informations sur les actions menées